

patrimoine

«Le PER, un outil de transmission en péril?» - la tribune de Marion Chapel-Massot

« Si l'objectif retraite a guidé la naissance du PER, rien n'empêche les épargnants d'utiliser ce produit à d'autres fins. La transmission de liquidités à ses enfants mineurs, par exemple, pouvait être jusqu'à présent avantageusement organisée via le PER. Mais le projet de Loi de Finances 2024 remet en question cet avantage. », explique Marion Chapel-Massot.

Publié le 4 octobre 2023 à 11:00 - Maj 5 octobre 2023 à 14:27



Marion Chapel-Massot, fondatrice de Decarion Gestion Privée



Donation parent/enfant - Sipa press

Depuis sa création en 2019, via [la loi Pacte](#), le [Plan d'épargne retraite \(PER\)](#) séduit de très nombreux épargnants. A juste titre! En plus d'être un [outil de préparation de sa retraite](#), via éventuellement une épargne « forcée » que représentent des versements programmés (commencés en début de vie active, les versements mensuels procureront un bon capital à terme), le PER affiche une fiscalité des plus attractives.

Les montants versés sur le plan sont déductibles du revenu imposable, dans la limite d'un plafond fiscal. En contrepartie de cet avantage, le montant de l'épargne ayant bénéficié de la déduction à l'entrée sera imposé à la sortie. Cette fiscalité à terme annule-t-elle l'avantage de départ? Dans quelques rares situations, peut-être, mais dans la très grande majorité des cas, non : [la tranche marginale d'imposition \(TMI\)](#) est censée être moins élevée au moment de la retraite, permettant de bénéficier d'une moindre imposition.

A lire aussi: «Epargne retraite (PER): quatre mesures pour lutter contre la "grande érosion" du pouvoir d'achat des seniors» – la tribune de John Elalouf

Présents d'usage

Mais le PER peut aussi être un bon outil de transmission, en particulier pour la transmission de liquidités à ses enfants mineurs. Il suffit aux parents d'ouvrir un PER au nom de leur enfant et d'y déposer régulièrement des fonds, dans la limite du plafond annuel fiscal. Un « présent d'usage » (le versement pouvant être fait à la période de Noël, par exemple), tout à fait acceptable pour l'administration fiscale. Et pas une « donation » qui entraînerait de la fiscalité au-delà de 200 000 euros tous les 15 ans (versements de 100 000 euros de chacun des parents).

Si le montant annuel de dépôt sur le PER est plafonné, la réglementation autorise un versement supplémentaire équivalent aux plafonds fiscaux des trois années précédentes, si aucun versement n'a été effectué pendant cette période. Lors de l'ouverture d'un PER pour leur enfant mineur, les parents ont donc le droit de verser un montant égal à environ quatre fois le montant du plafond annuel. Par exemple, si des parents versent, en 2023, 4 113 euros (pour un plafond annuel de 8.226 euros) sur le nouveau PER de chacun de leurs deux enfants, ils ont la possibilité, via les versements autorisés des années précédentes, de verser, en tout, près de 16 000 euros sur chacun des deux PER. Une somme totale d'environ 32 000 euros pourra alors être déduite du revenu imposable du foyer parental. Si celui-ci a une TMI à 41 %, l'économie atteindra 13 120 euros.

Déblocage anticipé

Et à partir de 2024, ces parents pourront continuer à verser chaque année à leurs deux enfants l'équivalent (ou moins, bien sûr) du plafond fiscal autorisé. Quand les enfants seront adultes, ils pourront, évidemment, conserver leur PER jusqu'à leur retraite... ou utiliser une partie des fonds pour des événements spéciaux. Des débloquages anticipés sont en effet prévus, permettant ainsi d'avoir un **apport personnel pour une acquisition immobilière**. Une bonne façon, pour les parents, d'aider leurs enfants à acheter leur première demeure ! La sortie des fonds, elle, fera l'objet d'une imposition, mais, démarrant dans la vie active, l'« enfant » a généralement une tranche marginale d'imposition peu élevée.

A noter que les grands-parents, eux-aussi, peuvent adopter une telle démarche s'ils souhaitent allouer, doucement, mais sûrement, un capital à leurs petits-enfants.



Marion Chapel-Massot, fondatrice de Decarion Gestion Privée - Agence Caméléon

Sauf que...

Sauf que le [Projet de loi de finances \(PLF\) 2024, dévoilé le 27 septembre 2023](#), introduit des changements significatifs. Si le texte est adopté en l'état par l'Assemblée nationale, il deviendra impossible de souscrire un PER au nom d'un enfant mineur. Seraient aussi interdits les versements sur les PER déjà détenus par des mineurs.

En parallèle, serait créé le [plan d'épargne avenir climat \(PEAC\)](#), exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, réservé aux personnes âgées de moins de 21 ans. Une initiative qui vise à permettre aux jeunes de constituer une épargne de long terme, orientée vers le financement de l'économie productive et de la transition écologique, pour préparer leur entrée dans la vie active.

Certes, de nombreux parents indiquent qu'ils versent régulièrement de l'argent sur le Livret A de leurs enfants, dans l'optique de les aider à se constituer un capital pouvant justement servir à l'achat de leur premier logement. Mais à 18 ans, les enfants en deviennent totalement propriétaires, pouvant dépenser les fonds en toute liberté... ce que ne souhaitent pas certains parents. Peut-être se tourneront-ils vers ce nouveau placement PEAC? Le fait est que, pour l'instant, le PEAC ne permet pas, comme le PER, d'empêcher les enfants de « dilapider » les fonds à leur majorité.

Sur le plan patrimonial, le PER répond donc parfaitement aux problématiques de donations et permet un investissement précoce pour la retraite. Il va de soi que le PER mineur ne doit pas être exploité principalement à des fins fiscales. Mais son déblocage pour l'acquisition d'une résidence principale est cohérent, notamment en tenant compte du contexte actuel du logement et du financement.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'attendre la suite des débats parlementaires qui pourraient revoir cette position du PLF.

A lire aussi: Droits de succession : les Français beaucoup plus taxés que leurs voisins

fiscalité

Plan d'épargne retraite populaire (PERP)

transmission

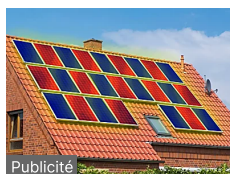
Retraite

Contenus sponsorisés:

Recommandé par  outbrain

5,000€ à investir ? Les résidences pour étudiants jusqu'à 5,49%

Les infos immo



Voici les 4 raisons de ne pas acheter de panneaux solaires en 2023

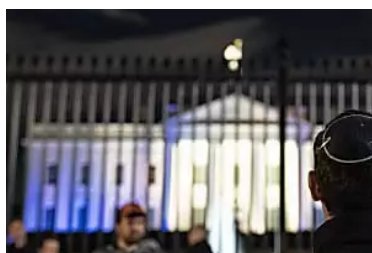
Aides Panneaux Solaires



Gard: Les personnes nées entre 1945-1987 (et non équipées de...
C'est voté, les panneaux...
Panneaux solaires nouvelle g...



Découvrez Citroën C5 Aircross à partir de 239 €/mois.
Portes Ouvertes : 13-16...
Citroën



Attaque du Hamas: Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni et Italie...



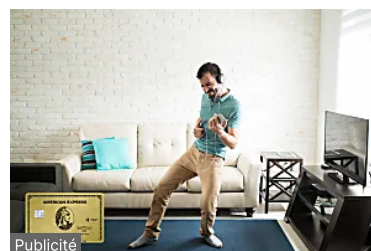
Le salarié Philippe Martinez vient de prendre sa retraite



Comment l'Iran a aidé le Hamas à attaquer Israël



Commencez à perdre du poids



Comme J'aime | Combien ça coûte de perdre du poids ?

Comme J'aime



Publicité

Perdez 6kg et plus en 1 mois grâce au rééquilibrage alimentaire

Comme J'aime

Les 2 conditions pour avoir des panneaux solaires subventionnés

Panneaux Solaires



Publicité

Senior : classement des meilleures mutuelles 2023 (dès 10,11€/mois)

Le Comparateur Assurance

Nouveau: votre abonnement Amazon Prime remboursé chaque année (à hauteur d...

Livraison prioritaire* + Prime Video + Amazon Music Prime
Carte Gold Amex©



Publicité

Tout savoir sur Jeep Avenger 100% électrique, élue Voiture de l'Année 2023 !

Jeep